

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Mise en conformité du Relais de la Fontaine

Monsieur le Maire explique que suite à :

la visite de l'architecte Gérald PIL accompagné d'un économiste, d'un cabinet de contrôle indépendant, le 29 septembre 2020, et à la visite inopinée de la commission de sécurité le 16 octobre 2020,

des prescriptions ont été faites pour remettre aux normes le Relais de la Fontaine ;

Suite à la présentation de Monsieur PIL, expliquant et détaillant ces prescriptions ;

Vu le coût de la maîtrise d'œuvre qui serait réalisée par M. PIL estimé à 8 300 € H.T. ;

Vu le montant des travaux estimé à 80 000 € H.T. environ ;

Vu la possibilité de demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région, et du Département,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'accepter la proposition de l'architecte,
- d'engager les démarches pour la réalisation des travaux nécessaires à la remise aux normes du Relais de la Fontaine
- de demander les subventions auprès des organismes

| | |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en | |
| Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour être conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour payer les factures concernant la remise aux normes du Relais de la Fontaine, il y a lieu de créer une opération d'investissement « REMISE AUX NORMES RELAIS DE LA FONTAINE » et de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- décide de créer l'opération « Remise aux normes Relais de la Fontaine »
- de procéder au virement de crédits suivant :

OPERATION 183 :
Compte 2031 : - 5 200 €

OPERATION 184 :
Compte 2031 : + 5 200 €

| | |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en | |
| Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Mise à jour des loyers de la commune

Monsieur le Maire informe que Monsieur Didier CHEVARIN occupant un appartement dans le bâtiment de la Mairie a accepté de laisser l'utilisation des deux pièces de l'étage à la Mairie pour y créer une salle d'archives et une salle de réunion.

La surface du logement ayant été de ce fait diminuée, il apparaît justifié de diminuer le loyer et les charges de cet appartement,

Au vu du montant actuel des charges et du loyer (100 € de loyer, 100 € de charges) il est proposé au conseil municipal de fixer le nouveau loyer à 80 €/mois et le montant des charges à 80 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2020.

Monsieur le Maire propose aussi de réviser les loyers des 3 logements communaux selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE tous les ans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- accepte de modifier le montant du loyer et des charges à 80 € / mois à partir du 1^{er} octobre 2020 ;
- et de réviser les loyers tous les ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

| | |
|--|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Contribution aux frais de fonctionnement de l'école des communes dont un ou plusieurs enfants sont accueillis à l'école d'Echandelys

Monsieur le Maire expose que la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 9 janvier et du 19 août 1986, a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La loi (article L212-8 du code de l'éducation) précise que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette même commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires et de la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal d'Echandelys à l'unanimité des présents :

- décide de fixer la participation annuelle par élève à 700 € pour l'année scolaire 2020-2021
- de fixer l'effectif à celui de septembre 2020.

| | |
|--|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Travaux salle de classe – Demande de DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux à faire dans la salle de classe :

- Ponçage et vitrification du plancher : 3 240,00 € H.T. (Devis de l'entreprise BATAGLIA)
- Installation d'un interphone pour appeler la maîtresse : 1 220,00 € H.T. (Devis de l'entreprise Fargette)

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant hors taxes des travaux ;

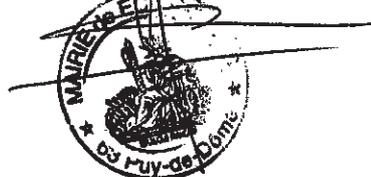
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet des travaux
- sollicite l'octroi des subventions correspondantes, auprès des services de l'Etat pour la DETR au taux de 30% sur le montant HT des travaux.

| | |
|--|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Adhésion service retraite du Centre de gestion du Puy de Dôme

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire / le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

| | |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en | |
| Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail du Centre de gestion du Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

AR PREFECTURE

063-216301424-20201104-04_11_2020_51-DE
Reçu le 09/11/2020

Après en avoir délibéré Le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire / le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

| | |
|--|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Motion contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat

Monsieur le Maire expose

Suite aux propositions de réorganisation des finances publiques sur notre territoire faites par le ministère, au dernier trimestre 2019, une forte mobilisation des élus, usagers et salariés a permis d'infléchir les décisions ministérielles.

Le nouveau projet contient de sérieuses avancées par rapport aux premières propositions faites par le ministère. Nous pouvons le mettre à l'actif de nos mobilisations.

Cependant, il reste insuffisant au regard des besoins de nos territoires. La fermeture de la trésorerie de Cunlhat est toujours programmée.

La trésorerie de Cunlhat, centre de finances publiques de proximité, est un établissement de recouvrement mais aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables, jouant un rôle essentiel dans le bassin de vie de Cunlhat et communes limitrophes. Dépourvus de services financiers de proximité, les maires des petites communes ne bénéficieront plus de l'accompagnement dans la gestion des finances communales.

La trésorerie est également l'interlocuteur physique privilégié pour des usagers ruraux, souvent âgés, ne disposant pas de connexion internet. Ils sont ainsi accompagnés, sécurisés, en confiance face à des fonctionnaires qu'ils connaissent. Croire que la dématérialisation des échanges serait une solution à l'éloignement des lieux de rendez-vous physiques est une absurdité. La réalité des territoires ruraux prouve régulièrement que l'accès à Internet est inégal, souvent difficile, parfois même impossible. De plus, de nombreux foyers de personnes âgées ne disposent pas d'un abonnement numérique.

AR PREFECTURE

063-216301424-20201104-04_11_2020_52-DE
Reçu le 09/11/2020

Beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas cette technologie et continuent de se rendre physiquement dans leur trésorerie pour l'intégralité de leurs démarches fiscales. La fermeture éventuelle de la trésorerie de Cunlhat ne ferait qu'accentuer encore plus la politique d'abandon et de désinvestissement de l'État dans nos territoires ruraux.

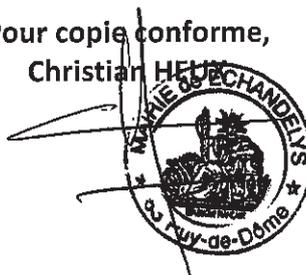
C'est pourquoi, après en avoir délibéré le conseil municipal d'Echandelys, à l'unanimité des présents :

demande au Ministre de l'Action et des Comptes Publics l'abandon du projet de fermeture de la trésorerie de Cunlhat.

| | |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en | |
| Sous-Préfecture le | |
| De la publication le | |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUPEL**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Opposition décision certificat d'urbanisme

Vu le projet d'installation de Madame et Monsieur LAFLAQUIERE et leur enfant sur notre commune pour y habiter et y développer une activité économique,

Vu l'intérêt économique de leur projet :

- pour Monsieur, l'implantation d'un petit atelier pour la création de mobilier, d'agencement valorisant les ressources en « bois local »
- pour Madame, le développement de son activité d'assistance maternelle à domicile, apportant ainsi son concours à un territoire en tension dans ce domaine,

Vu la disponibilité au hameau des Deux-Frères, commune d'Echandelys, d'un terrain adapté à un tel projet :

- parcelle de 3600 m², située sur un lieu de passage touristique favorable à la promotion/vente des produits fabriqués par M. Laflaquiere
- terrain en partie viabilisé par les municipalités précédentes : Compteur d'eau et assainissement collectif.

Vu l'objectif de la communauté de communes Ambert Livradois Forez d'accueillir d'ici 2038, environ 2 200 habitants sur son territoire pour pouvoir maintenir le niveau des services actuels.

Considérant que le terrain est situé à 60 m seulement de la maison la plus proche,

Considérant que la rupture de continuité avec le hameau de Deux-Frères ne peut à lui seul justifier la non constructibilité de ce terrain et rendre impossible la réalisation d'une telle opération ;

AR PREFECTURE

063-216301424-20201104-04_11_2020_53-DE
Reçu le 09/11/2020

Le Conseil municipal a l'unanimité des présents :

- conteste la décision prise par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, suite à la demande présentée le 15 octobre 2020 par M. LAFLAQUIERE, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme
- demande le réexamen de ce dossier

| | |
|--|-----------|
| Certifiée exécutoire compte tenu | |
| De la réception en Sous-Préfecture le | 9.11.2020 |
| De la publication le | 9.11.2020 |

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**

